

Des solutions pour l'adoption en périphérie

■ Selon la ministre Fonck, elles doivent encore être avalisées par les juges.

La ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Petite Enfance Catherine Fonck a déclaré récemment que des solutions avaient pu être dégagées pour 12 cas individuels d'adoption en périphérie, à la suite de contacts avec son homologue flamande Inge Vervote. La ministre a tout de même précisé que ces solutions devaient encore être avalisées par les juges.

Obstacle linguistique

Catherine Fonck répondait à une question d'actualité de Caroline Persoons au Parlement de la Communauté française.

Sa question concernait le cas d'un couple francophone de Rhode-Saint-Genèse qui désire adopter un enfant mais se heurte à un obstacle linguistique. Il se trouve que la formation obligatoire à suivre avant adoption est uniquement assurée en néerlandais par l'organisme flamand

compétent, Kind en Gezin (le pendant de l'ONE, l'Office national de l'enfance, du côté néerlandophone). Aucune formation n'est donc disponible en français, même dans les communes à facilités.

Pour Catherine Fonck, *"suivre ce type de formation en Communauté française ne servirait à rien car elle ne serait pas reconnue par le juge flamand compétent"*.

Solution globale

Selon les chiffres fournis par Kind en Gezin, trois couples seraient actuellement dans la même situation que celui de Rhode.

Au-delà des solutions individuelles, les contacts avec la ministre flamande doivent aussi permettre d'élaborer une solution globale, a ajouté la ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Petite Enfance.

B.D.